

Le 9 août 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska tenue le mardi 9 août 2022 à 20 h, dans la salle municipale, située au 531, rue de l'Église Sud, à Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

ÉTAIENT PRÉSENTS Messieurs les conseillers Paul Thériault, Marc Landry, Claude Lévesque et Steeve Santerre, Madame la conseillère Annie Levasseur sous la présidence de Madame Nathalie Picard, mairesse, formant quorum.

Était également présent Monsieur Cédric Lauzon, à titre de directeur général et greffier-trésorier.

Monsieur le conseiller Joël Landry avait motivé son absence.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame Nathalie Picard déclare la séance ouverte.

2022-08-122

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le directeur général et greffier-trésorier fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant l'item « Autres sujets » ouvert.

2022-08-123

ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MOIS DE JUILLET 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du procès-verbal de la séance du 12 juillet 2022 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

DE l'adopter tel que rédigé.

2022-08-124

RENOUVELLEMENT DES SIÈGES PAIRS AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE Messieurs Claude Pelletier et Marc Landry, membres sortants du CCU, ont été contactés pour savoir s'ils acceptaient de prendre autre mandat ;

CONSIDÉRANT QUE les deux membres sortants du CCU ont accepté de renouveler leur mandat ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Annie Levasseur
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

DE renouveler les mandats de Messieurs Claude Pelletier (siège no. 4) et Marc Landry (siège no. 2) au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et ce, jusqu'en août 2024.

2022-08-125

RETRAIT DU COMITÉ DES FÊTES DU 175^E À LA POLICE D'ASSURANCE

CONSIDÉRANT QUE les Fêtes du 175^e ont eu lieu du 14 au 17 juillet 2022 dans la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE ce comité ne sera plus actif étant donné que les commémorations des Fêtes de la municipalité sont à chaque 25 ans ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la municipalité accepte le retrait de sa police d'assurance du « Le Festival du Poulet (Comité du 175^e) ».

2022-08-126

AUTORISATION À SIGNER LES ACTES NOTARIÉS

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska a construit une citerne sur le lot 5 170 606 appartenant à la Ferme Therian Enr. S.E.N.C. ;

ATTENDU QUE la municipalité a accepté de céder à titre gratuit le lot 5 170 184 à la Ferme Therian Enr S.E.N.C. en échange du droit d'usage qui lui est consenti sur le lot 5 170 606 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil accepte que Madame Nathalie Picard, mairesse, et Monsieur Cédric Lauzon, directeur général et greffier-trésorier, soient autorisés à signer les actes notariés relatifs au droit d'usage pour la construction de la citerne sur le lot 5 170 606 et celui en lien avec la cession à titre gratuit du lot 5 170 184 à la Ferme Therian Enr. S.E.N.C.

2022-08-127

ENTENTE AVEC SOCIÉTÉ VIA POUR LES MATIÈRES RECYCLABLES

ATTENDU le début de la nouvelle entente intermunicipale en lien avec les matières résiduelles avec les municipalités de Saint-André-de-Kamouraska et Saint-Joseph-de-Kamouraska ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de conclure un contrat pour le traitement et le tri des matières recyclables ;

ATTENDU QUE l'entente proposer par Société Via commence le 1^{er} janvier 2023 et se termine le 31 décembre 2024 ce qui permet au regroupement de se préparer aux nouvelles règles gouvernementales prévues pour la gestion de ces matières ;

ATTENDU QUE le tarif proposer par Société Via est le même que lors de l'entente intermunicipale précédente soit 97\$/ tonne métrique pour budget total approximatif de 22 310\$ par année ;

ATTENDU QUE le règlement de gestion contractuelle permet la conclusion de cette entente de gré à gré pour deux années, le coût étant en deçà du maximum budgétaire permis en vertu de la Loi ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska est la mandataire et peut ainsi signer et accepter l'entente de Société Via ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil accepte que Madame Nathalie Picard, mairesse, et Monsieur Cédric Lauzon, directeur général et greffier-trésorier, soient autorisés à signer l'entente avec Société Via pour et au nom des municipalités parties à l'entente (Saint-André-de-Kamouraska et Saint-Joseph-de-Kamouraska) et ce, à titre de mandataire.

2022-08-128

COLLOQUE POUR LES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU BAS-SAINST-LAURENT OUEST

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à être présent au colloque de zone des directeurs municipaux du Bas-Saint-Laurent Ouest qui aura lieu à Dégelis, le jeudi 15 septembre 2022, au montant de soixante-quinze dollars (75,00\$). Les frais de déplacement seront également remboursés.

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

Monsieur Cédric Lauzon, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose et présente le rapport annuel 2021 sur la gestion de l'eau potable.

RAPPORT DES CONSEILLERS RESPONSABLES DE DOSSIERS MUNICIPAUX

2022-08-129

APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les comptes suivants soient approuvés et que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à en faire les paiements :

- Liste des incompressibles :	10 771,47 \$
- Liste des comptes à payer :	150 438,63 \$
- Salaires et allocations de dépenses de juillet 2022 :	<u>31 059,99 \$</u>
TOTAL :	192 270,09 \$

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussigné, Cédric Lauzon, directeur général et greffier-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires décrits dans la liste du mois de juillet 2022.

Directeur général et greffier-trésorier

CORRESPONDANCES

PÉRIODE DE QUESTIONS

2022-08-130

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité, la clôture et la levée de la séance à 20h16

Signature du procès-verbal :

Nathalie Picard
Mairesse

Cédric Lauzon
Directeur général et greffier-trésorier

Note :

« Je, Nathalie Picard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Mairesse